

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue par visioconférence et de façon interactive, le lundi 19 avril 2021 à 19 h.

Sont présents par voie de visioconférence :

- M. Sylvain De Beaumont, conseiller
- M. Gilles Côté, conseiller
- M. Michel Robidoux, conseiller
- M<sup>me</sup> Diana Shannon, conseillère
- M<sup>me</sup> Michelle Joly, conseillère
- M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, M. François Quenneville, lequel assiste en visioconférence.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance par voie de visioconférence :

- M<sup>me</sup> Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière
- M<sup>me</sup> Monique Picard, directrice générale adjointe et Service du greffe

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Période de questions portant sur l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
6. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé affecté au fonds spécial-Covid au 31 décembre 2020
7. Affectation du fonds spécial Covid-19 - Achat d'équipement sportif **(RETRAIT)**
8. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2020
9. Adoption des prévisions budgétaires 2021 - Marché Public Chertsey
10. Aide financière octroyée dans le cadre de la Covid-19 (à entériner) - Achat d'équipement sportif pour les élèves de l'école St-Théodore-de-Chertsey
11. Aide financière - La lueur du phare de Lanaudière
12. Autorisation - Versements annuels des règlements d'emprunt 601-2021 (chemin des Monts) et 602-2021 (chemin de l'Église)
13. Club Âge d'or Chertsey - Arrêt de paiement de loyer
14. Acceptation de l'acte de règlement hors cour - Municipalité de Chertsey vs 9123-8659 Québec inc. et Francis Couture et Maxime Beaudoin - Autorisation de signature
15. Vente de gré à gré - Terrain municipal - Lot 3 660 993
16. Vente de gré à gré - Terrain municipal - Lot 3 660 904
17. Demande d'aide financière - Ministère de la Culture et des Communications - Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes (exercice 2021-2022)
18. PG Solutions - Acquisition d'un logiciel - Service des finances
19. Achat écran gonflable géant avec projecteur - Amazon - Service des loisirs et de la culture
20. Achat de chapiteaux - CTR International inc. - Service des loisirs et de la culture
21. Octroi de contrat - Excavation Michel Limoges - Travaux de démolition, nettoyage et nivelage du terrain - 2511, croissant du Neuvième
22. Octroi de contrat - Garage P. Venne inc. - Achat d'un camion (pick-up) 4 X 4 année 2021 ou plus récent - Service incendie et sécurité publique - Appel d'offres 2021-007
23. Octroi de contrat - Jobert inc. - Exploitation de la sablière Grande-Jetée - Production de 13 000 tm de sable abrasif et de 7 500 tm de gravier concassé - Appel d'offres 2021-004

## ORDRE DU JOUR (suite)

24. Octroi de contrat - Pavage JD inc. - Réfection du chemin des Monts - Appel d'offres 2021-006
25. Octroi de contrat - Parallèle 54 Expert-Conseil inc. - Services professionnels - Préparation d'un appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux Réfection de 11 tronçons de rues - Appel d'offres 2021-009
26. Octroi de contrat - La Boucle Aménagement inc. - Services d'horticulture - Saison estivale 2021
27. Autorisation d'assistance - M<sup>me</sup> Michelle Joly et M. François Quenneville - Colloque virtuel d'Espace Muni
28. Autorisation d'assistance (à entériner) - M. Pierre-Yves Beauchemin - Formation virtuelle de l'UMQ
29. Autorisation d'assistance (à entériner) - M. Omar Moussaoui et M<sup>me</sup> Amélie Grenier - Formation virtuelle de l'Ordre des urbanistes du Québec
30. Autorisation d'assistance - M<sup>me</sup> Linda Paquette - Congrès virtuel de l'ADMQ
31. Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) - Renouvellements d'adhésion - Année 2021
32. Culture Lanaudière - Renouvellement d'adhésion
33. Tourisme Lanaudière - Nouvelle adhésion
34. Association des marchés publics du Québec (AMPQ) - Nouvelle adhésion
35. Regroupement « Les gestionnaires en ressources humaines des municipalités du Québec » - Nouvelle adhésion
36. Embauche de pompiers à temps partiel sur appel - Service incendie et sécurité publique
37. Embauche d'un préventionniste - M. Kevin Vigeant - Service incendie et sécurité publique
38. Embauche de M. Yannick Brodeur - Employé à l'essai - Agent de bureau (infographiste) - Service des communications, du développement économique et de la technologie de l'information
39. Embauche de M<sup>me</sup> Nathalie Allard - Employée remplaçante - Agente de bureau - Service des loisirs et de la culture
40. Embauche de trois employés stagiaires - Agent de sensibilisation en environnement et étudiant au Service de l'urbanisme
41. Autorisation de dépenses (5 000 \$) - Achat de matériaux - Réparation des ponts
42. Autorisation de paiement - Décompte progressif numéro 5 - Solmatech - Appel d'offres 2020-006 (résolution 2020-182) - Contrôle qualitatif des matériaux - Réfection ch. du Lac-Brûlé
43. Autorisation de paiement - Décompte progressif numéro 1 - Parallèle 54 Expert-Conseil - Appel d'offres 2021-003 - Services professionnels (plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux) - Remplacement d'un ponceau d'envergnure
44. Autorisation de paiement - Décompte progressif numéro 4 - Parallèle 54 Expert-Conseil - Appel d'offres 2020-016 - Services professionnels (plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux) - Réfection barrage lac Ginette (X0004298)
45. Règlement 601-2021 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 429 800 \$ pour procéder à des travaux de réfection de tronçons du chemin des Monts
46. Règlement 602-2021 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 754 800 \$ pour procéder à des travaux de réfection de tronçons du chemin de l'Église
47. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 85 700 \$ pour l'achat d'un camion (pick-up) 4 x 4 année 2021 ou plus récent et ses accessoires - Service incendie et sécurité publique
48. Projet de Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 85 700 \$ pour l'achat d'un camion (pick-up) 4 x 4 année 2021 ou plus récent et ses accessoires - Service incendie et sécurité publique
49. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 60 000 \$ pour l'achat de pinces de désincarcération et de leurs équipements - Service incendie et sécurité publique

## ORDRE DU JOUR (suite)

50. Projet de Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 60 000 \$ pour l'achat de pinces de désincarcération et de leurs équipements - Service incendie et sécurité publique
51. Avis de motion - Règlement abrogeant et remplaçant le Règlement 485-2016 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité ainsi que certains autres pouvoirs
52. Projet de règlement abrogeant et remplaçant le Règlement 485-2016 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité ainsi que certains autres pouvoirs
53. Avis de motion - Règlement amendant le Règlement 486-2016 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
54. Projet de règlement amendant le Règlement 486-2016 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
55. Avis de motion - Règlement abrogeant et remplaçant le règlement 572-2019 sur les compteurs d'eau
56. Projet de règlement abrogeant et remplaçant le Règlement 572-2019 sur les compteurs d'eau
57. Adoption des comptes fournisseurs
58. Dépôt de l'état des activités financières
59. Le maire vous informe
60. Période de questions
61. Levée de la séance

### 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par le maire, M. François Quenneville.

### 2. Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

### 3. Période de questions portant sur l'ordre du jour

### 4. Adoption de l'ordre du jour

2021-117

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que modifié par les corrections apportées aux points 6 et 8 et le retrait du point 7.

### 5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2021-118

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 mars 2021 et des ouvertures de soumissions des 13 et 15 avril 2021, tels que rédigés.

### 6. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé affecté au fonds spécial-Covid au 31 décembre 2020

2021-119

Il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement qu'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé, affecté au fonds spécial-Covid au 31 décembre 2020, au montant de 1 998 \$, soit affectée au fond général de la Municipalité, au poste « Affectation de l'excédent affecté ».

7. Affectation du fonds spécial Covid-19 - Achat d'équipement sportif (RETRAIT)

8. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2020

2021-120

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement qu'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2020, au montant de 6 745\$, soit affectée au fonds général de la Municipalité, au poste « Affectation de l'excédent non affecté ».

9. Adoption des prévisions budgétaires 2021 - Marché Public Chertsey

2021-121

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement que le conseil adopte, telles que présentées, les prévisions budgétaires 2021 du Marché Public Chertsey au montant de 14 074 \$.

La disponibilité des fonds est répartie comme suit : Un montant de 6 745 \$ est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Développement économique ». Un montant de 6 331 \$ est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Aide financière aux organismes » et un montant de 998 \$ est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Fonds spécial Covid-19 ».

10. Aide financière octroyée dans le cadre de la Covid-19 (à entériner) - Achat d'équipement sportif pour les élèves de l'école St-Théodore-de-Chertsey

CONSIDÉRANT QU' un groupe de citoyens, dont fait partie M<sup>me</sup> Jennifer Duquette-Foucher, citoyenne de Chertsey et étudiante au Cégep régional de Lanaudière, a déposé un projet au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste à organiser une levée de fonds et à offrir des heures de bénévolat aux élèves de l'école primaire Saint-Théodore-de-Chertsey, sous forme d'activités sportives;

CONSIDÉRANT QUE tous les profits reliés à la levée de fonds serviront à acheter de l'équipement sportif et seront remis à l'école primaire de Chertsey;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie aura été difficile sur le plan moral, que nos jeunes ont besoin de bouger et que des équipements sportifs supplémentaires pourront les aider en ce sens.

POUR CES MOTIFS,

2021-122

il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil entérine la décision de procéder à l'achat d'équipement sportif pour un montant de 1 000 \$. La directrice du Service des loisirs et de la culture est autorisée à procéder à la dépense.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Fonds spécial Covid-19 ».

11. Aide financière - La lueur du phare de Lanaudière

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par l'organisme La lueur du phare de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme vient en aide aux familles vivant avec un problème de santé mentale et offre des services d'intervention, d'information et de répit accessibles sur le territoire lanauois.

POUR CES MOTIFS,

2021-123

il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que la Municipalité accorde une aide financière de 222 \$ à l'organisme La lueur du phare de Lanaudière.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Aide financière aux organismes ».

12. Autorisation - Versements annuels des règlements d'emprunt 601-2021 (chemin des Monts) et 602-2021 (chemin de l'Église)

2021-124

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'autoriser les versements annuels en capital et intérêts, nécessaires aux remboursements du règlement 601-2021 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 429 800 \$ pour des travaux de réfection de tronçons du chemin des Monts » et du règlement 602-2021 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 754 800 \$ pour procéder à des travaux de réfection de tronçons du chemin de l'Église », à même le fonds général de la Municipalité, au poste « Fonds spécial réseau routier », et ce, à partir de l'émission initiale des emprunts.

13. Club Âge d'or Chertsey - Arrêt de paiement de loyer

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2020-283 à la séance ordinaire du 17 août 2020 et de la résolution 2020-457 à la séance ordinaire du 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie du coronavirus persiste et que l'organisme ne reprendra pas ses activités avant l'automne 2021.

POUR CES MOTIFS,

2021-125

il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que le conseil autorise le prolongement de la suspension du paiement mensuel du coût de location de 150 \$, pour le local utilisé par le Club Âge d'or Chertsey, et ce, jusqu'au 31 août 2021.

14. Acceptation de l'acte de règlement hors cour - Municipalité de Chertsey vs 9123-8659 Québec inc. et Francis Couture et Maxime Beaudoin - Autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chertsey a déposé une demande introductive d'instance pour l'émission d'une ordonnance, en vertu des articles 59 et suivants de la Loi sur les compétences municipales et des articles 529 et suivants du Code de procédure civile, L.R.Q. c. 25.011, dans le cadre du dossier judiciaire numéro 705-17-008927-194;

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne la situation dérogatoire des bâtiments et des structures situés sur l'immeuble identifié comme étant les adresses civiques du 6491 et 6495, chemin du Lac-d'Argent sur le territoire de la demanderesse, soit le lot 5 109 351 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU' une construction (garage) est située au 6495, chemin du Lac-d'Argent et sert à de l'entreposage et à l'exécution d'opérations de réparations de véhicules automobile;

CONSIDÉRANT QUE la défenderesse s'engage à mettre en place les mesures nécessaires pour rendre l'immeuble conforme à la réglementation applicable, mais requiert qu'un délai lui soit accordé pour ce faire, ce à quoi la municipalité de Chertsey consent, selon les modalités détaillées dans l'acte de règlement hors cour, le tout de façon à mettre fin au litige judiciaire qui oppose les parties.

POUR CES MOTIFS,

2021-126

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que le conseil accepte la proposition d'acte de règlement hors cour et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'avis de règlement, afin de régler le litige judiciaire concernant l'immeuble situé sur le lot 5 109 351 du Cadastre du Québec.

15. Vente de gré à gré - Terrain municipal - Lot 3 660 993

CONSIDÉRANT l'offre d'achat présentée par M. Justin Gravel-Vallée à la Municipalité de Chertsey, en date du 27 octobre 2020, concernant un terrain constitué du lot 3 660 993 du Cadastre du Québec, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition permettra à l'acheteur d'agrandir la superficie de son terrain et de circuler librement entre ses deux terrains adjacents;

CONSIDÉRANT QUE la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation 2020 est de 100 \$;

CONSIDÉRANT QUE la cession de ce terrain par la Municipalité ne cause aucun préjudice aux autres propriétaires limitrophes.

15. Vente de gré à gré - Terrain municipal - Lot 3 660 993 (suite)

POUR CES MOTIFS,

2021-127

il est proposé par M. Sylvain De Beaumont, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que :

- la Municipalité vende, au prix de 100 \$ (plus taxes si applicables), à M. Justin Gravel-Vallée, le lot 3 660 993 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;
- cette vente soit effectuée sans garantie légale, payable à la signature de l'acte de vente;
- tous les frais, incluant les honoraires professionnels du notaire et déboursés, donnant plein effet à la présente vente, soient à la charge complète de l'acheteur;
- la vente doit se conclure dans un délai de six (6) mois à compter de l'adoption de la présente résolution;
- le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chertsey, l'acte de vente ainsi que tout autre document nécessaire donnant plein effet à ladite vente.

16. Vente de gré à gré - Terrain municipal - Lot 3 660 904

CONSIDÉRANT l'offre d'achat présentée par M. François Potelle à la Municipalité de Chertsey, en date du 24 septembre 2020, concernant un terrain constitué du lot 3 660 904 du Cadastre du Québec, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition permettra à l'acheteur de procéder à la construction d'un immeuble, puisqu'il possède déjà le lot adjacent, ce qui lui donnera la superficie réglementaire pour construire;

CONSIDÉRANT QUE la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation 2020 est de 8 400 \$;

CONSIDÉRANT QUE la cession de ce terrain par la Municipalité ne cause aucun préjudice aux autres propriétaires limitrophes.

POUR CES MOTIFS,

2021-128

il est proposé par M. Sylvain De Beaumont, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que :

- la Municipalité vende, au prix de 8 400 \$ (plus taxes si applicables), à M. François Potelle, le lot 3 660 904 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;
- cette vente soit conditionnelle à ce que l'acheteur regroupe ce lot avec le lot adjacent dont il est déjà propriétaire;
- cette vente soit effectuée sans garantie légale, payable à la signature de l'acte de vente;
- tous les frais, incluant les honoraires professionnels du notaire et déboursés, donnant plein effet à la présente vente, soient à la charge complète de l'acheteur;
- la vente doit se conclure dans un délai de six (6) mois à compter de l'adoption de la présente résolution;
- le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chertsey, l'acte de vente ainsi que tout autre document nécessaire donnant plein effet à ladite vente.

17. Demande d'aide financière - Ministère de la Culture et des Communications - Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes (exercice 2021-2022)

2021-129

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que la Municipalité dépose au ministère de la Culture et des Communications une demande d'aide financière, dans le cadre de l'Aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes et maintienne également la politique de développement des collections de la bibliothèque mise à jour en 2017, ainsi que le cadre d'évaluation et d'élagage qui y est intégré selon les prérequis du Ministère.

Le maire, M. François Quenneville, est le mandataire autorisé et M<sup>me</sup> Kim Baumgarten, directrice du Service des loisirs et de la culture, est la personne responsable et interlocutrice de la Municipalité dans le cadre de cette demande.

La Municipalité confirme également son engagement à financer l'aide financière allouée au projet.

18. PG Solutions - Acquisition d'un logiciel - Service des finances

2021-130

Il est proposé par M. Sylvain De Beaumont, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu unanimement de procéder à l'achat et à l'implantation d'un logiciel de la firme PG Solutions pour le Service des finances et d'autoriser, à cette fin, une dépense au montant de 1 350 \$ (plus taxes si applicables), ainsi qu'une dépense de 371 \$ pour les frais uniques d'activation et une dépense annuelle de 340 \$ pour le soutien informatique, conformément à l'offre de service en date du 17 mars 2021.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

19. Achat écran gonflable géant avec projecteur - Amazon - Service des loisirs et de la culture

2021-131

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'achat d'un écran gonflable géant avec projecteur, pour le Service des loisirs et de la culture, du fournisseur Amazon, plus bas soumissionnaire, au coût de 1 453,33 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

20. Achat de chapiteaux - CTR International inc. - Service des loisirs et de la culture

2021-132

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'achat de deux (2) chapiteaux pour le Service des loisirs et de la culture, du fournisseur CRT International inc., plus bas soumissionnaire, au coût total de 2 500 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.



21. Octroi de contrat - Excavation Michel Limoges - Travaux de démolition, nettoyage et nivelage du terrain - 2511, croissant du Neuvième

2021-133

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'octroyer à la firme Excavation Michel Limoges, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de démolition, nettoyage et nivelage du terrain, au 2511, croissant du Neuvième, au coût de 4 828,95 \$ (taxes incluses), selon les termes et conditions spécifiés dans la demande de soumissions du 18 février 2021, laquelle tient lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences spécifiées.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

22. Octroi de contrat - Garage P. Venne inc. - Achat d'un camion (pick-up) 4 X 4 année 2021 ou plus récent - Service incendie et sécurité publique - Appel d'offres 2021-007

2021-134

À la suite de l'ouverture de soumissions du 13 avril 2021, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations 2021-007, il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement de procéder à l'achat d'un camion (pick-up) 4 x 4, année 2021 ou plus récent, pour le Service incendie et sécurité publique, du fournisseur Garage P. Venne inc., seul soumissionnaire conforme, au coût de 69 272,70 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Ce contrat est conditionnel à l'approbation, par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, du règlement d'emprunt à être adopté à une séance ultérieure.

23. Octroi de contrat - Jobert inc. - Exploitation de la sablière Grande-Jetée - Production de 13 000 tm de sable abrasif et de 7 500 tm de gravier concassé - Appel d'offres 2021-004

2021-135

À la suite de l'ouverture de soumissions du 13 avril 2021, dans le cadre de l'appel d'offres public 2021-004, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'octroyer à l'entreprise Jobert inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exploitation de la sablière Grande-Jetée et la production d'une quantité approximative de 13 000 tonnes métriques de sable abrasif et de 7 500 tonnes métrique de gravier concassé, au coût de 120 769,74 \$ (incluant les taxes et le chargement des véhicules).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, en partie au poste « Fonds spécial réseau routier ».

24. Octroi de contrat - Pavage JD inc. - Réfection du chemin des Monts - Appel d'offres 2021-006

2021-136

À la suite de l'ouverture de soumissions du 13 avril 2021, dans le cadre de l'appel d'offres public 2021-006, il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'octroyer à l'entreprise Pavage JD inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de réfection du chemin des Monts, au coût de 1 215 301,57 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Ce contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 601-2021 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

25. Octroi de contrat - Parallèle 54 Expert-Conseil inc. - Services professionnels - Préparation d'un appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux Réfection de 11 tronçons de rues - Appel d'offres 2021-009

2021-137

À la suite de l'ouverture de soumissions du 15 avril 2021, dans le cadre de l'appel d'offres 2021-009, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'octroyer à la firme Parallèle 54 Expert-Conseil inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat pour les services professionnels requis (plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux), relativement à la réfection de 11 tronçons de rues (Montcalm, Rochon, Castor, ch. du Lac-Paré, ch. de la Grande-Vallée, Lafond, 8<sup>e</sup> Rue), au coût de 84 621,60 \$ (taxes incluses).

Le mandat donné pour la surveillance des travaux est conditionnel à l'acceptation de la demande d'aide financière formulée par la Municipalité au niveau des programmes de subvention Réhabilitation du réseau routier local Volet - Redressement des infrastructures routières (RIRL) et Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL), ainsi qu'à l'acceptation des règlements décrétant une dépense et un emprunt pour la réfection des tronçons décrits au présent devis.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est payable en différentes parties à même le Programme Réhabilitation du réseau routier local Volet - Redressement des infrastructures routières (RIRL), à même le Programme Réhabilitation du réseau routier local Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et à même les règlements d'emprunt à venir.

26. Octroi de contrat - La Boucle Aménagement inc. - Services d'horticulture - Saison estivale 2021

2021-138

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'octroyer à l'entreprise La Boucle Aménagement inc. le contrat pour les services d'horticulture de la Municipalité, pour la saison estivale 2021, au coût de 10 635 \$ (plus taxes si applicables).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

27. Autorisation d'assistance - M<sup>me</sup> Michelle Joly et M. François Quenneville - Colloque virtuel d'Espace Muni
- 2021-139 Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que M<sup>me</sup> Michelle Joly, conseillère, ainsi que le maire M. François Quenneville, soient autorisés à assister au colloque d'Espace Muni, en présentation virtuelle du 26 au 30 avril 2021. Le coût total d'inscription de 500 \$ (plus taxes si applicables) est assumé par la Municipalité.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
28. Autorisation d'assistance (à entériner) - M. Pierre-Yves Beauchemin - Formation virtuelle de l'UMQ
- 2021-140 Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que le conseil entérine la participation de M. Pierre-Yves Beauchemin, directeur du Service des communications et du développement économique, à une formation virtuelle de l'UMQ, qui a eu lieu le 15 avril 2021 et intitulée « Gestion de crise et réseaux sociaux ». Le coût d'inscription de 125 \$ (plus taxes si applicables) est assumé par la Municipalité.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
29. Autorisation d'assistance (à entériner) - M. Omar Moussaoui et M<sup>me</sup> Amélie Grenier - Formation virtuelle de l'Ordre des urbanistes du Québec
- 2021-141 Il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu unanimement que le conseil entérine la participation de M. Omar Moussaoui, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement et de M<sup>me</sup> Amélie Grenier, conseillère en urbanisme, à une formation virtuelle de l'Ordre des urbanistes du Québec, qui a eu lieu les 12 et 13 avril 2021, de 9 h à 12 h 30 et intitulée « Consultation publique et participation citoyenne : vers une nouvelle dynamique des projets urbains ». Le coût total d'inscription de 400 \$ (plus taxes si applicables) est assumé par la Municipalité.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
30. Autorisation d'assistance - M<sup>me</sup> Linda Paquette - Congrès virtuel de l'ADMQ
- 2021-142 Il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser M<sup>me</sup> Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, à assister au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), en présentation virtuelle, du 15 au 17 juin 2021. Le coût d'inscription de 399 \$ (plus taxes si applicables) est assumé par la Municipalité.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
31. Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) - Renouvellements d'adhésion - Année 2021
- 2021-143 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu unanimement de renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2021 et de défrayer, à cette fin, le coût de la cotisation annuelle du directeur du Service de l'urbanisme, M. Omar Moussaoui, au montant de 380 \$, de la conseillère en urbanisme, M<sup>me</sup> Amélie Grenier, au montant de 235 \$, de la coordonnatrice en environnement, M<sup>me</sup> Émie Labonté-David, au montant de 150 \$, de l'inspecteur en bâtiment, M. Martin Viau, au montant de 150 \$ et de l'inspecteur adjoint, M. Sébastien Gravel, au montant de 150 \$, totalisant un montant de 1 065 \$ (plus taxes si applicables).
- Ces sommes sont disponibles au fonds général de la Municipalité.

32. Culture Lanaudière - Renouvellement d'adhésion
- 2021-144 Il est proposé par M. Sylvain De Beaumont, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement de renouveler la cotisation annuelle de la Municipalité à l'organisme Culture Lanaudière et de défrayer, à cette fin, un montant de 250 \$ (plus taxes si applicables).
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
33. Tourisme Lanaudière - Nouvelle adhésion
- 2021-145 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que la Municipalité adhère à l'organisme Tourisme Lanaudière pour l'année 2021 et défraie, à cette fin, le coût de la cotisation au montant de 195 \$ (plus taxes si applicables), pour un événement se déroulant sur plusieurs jours, soit le Marché public de Chertsey.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
34. Association des marchés publics du Québec (AMPQ) - Nouvelle adhésion
- 2021-146 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que la Municipalité adhère à l'Association des marchés publics du Québec (AMPQ) pour l'année 2021 et défraie, à cette fin, le coût de la cotisation annuelle au montant de 100 \$ (plus taxes si applicables).
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
35. Regroupement « Les gestionnaires en ressources humaines des municipalités du Québec » - Nouvelle adhésion
- 2021-147 Il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement que la Municipalité adhère au regroupement « Les gestionnaires en ressources humaines des municipalités du Québec » pour l'année 2021 et défraie, à cette fin, le coût de la cotisation annuelle de 300 \$ (plus taxes si applicables).
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
36. Embauche de pompiers à temps partiel sur appel - Service incendie et sécurité publique
- 2021-148 Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement que suite à la recommandation du directeur du Service incendie et sécurité publique, la Municipalité procède à l'embauche de MM. Jonathan Leblanc, Mathieu Duquette-Foucher et Gilles Lamoureux, à titre de pompiers à temps partiel sur appel, afin de combler les postes vacants. La date d'entrée en fonction de chacun est effective au 20 avril 2021. Ces employés sont régis par l'entente de travail entre l'Association des pompiers à temps partiel de Chertsey et la Municipalité de Chertsey.

- 2021-149
37. Embauche d'un préventionniste - M. Kevin Vigeant - Service incendie et sécurité publique
- Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu unanimement que suite à la recommandation du directeur du Service incendie et sécurité publique, la Municipalité procède à l'embauche de M. Kevin Vigeant à titre d'employé à temps partiel, au poste de préventionniste du Service incendie et sécurité publique. La date d'entrée en fonction est fixée au 20 avril 2021. Une période de probation de six mois est applicable. Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer le contrat de travail pour et au nom de la Municipalité.
- 2021-150
38. Embauche de M. Yannick Brodeur - Employé à l'essai - Agent de bureau (infographiste) Service des communications, du développement économique et de la technologie de l'information
- Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'embauche de M. Yannick Brodeur, au poste d'agent de bureau (infographiste) pour le Service des communications, du développement économique et de la technologie de l'information, avec le statut d'employé à l'essai, sujet aux dispositions de l'article 4.02 de la convention collective de travail en vigueur. Au terme de la période d'essai de 90 jours, celui-ci obtiendra, le cas échéant, le statut d'employé régulier, sujet aux dispositions des articles 10.01 et 10.02 de la convention collective en vigueur. La date d'entrée en fonction de M. Brodeur est le 26 avril 2021.
- 2021-151
39. Embauche de M<sup>me</sup> Nathalie Allard - Employée remplaçante - Agente de bureau - Service des loisirs et de la culture
- Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'embauche de M<sup>me</sup> Nathalie Allard, au poste d'agente de bureau pour le Service des loisirs et de la culture, avec le statut d'employée remplaçante (congé de maternité), sujet aux dispositions prévues à l'article 4.03 de la convention collective en vigueur. La date d'entrée en fonction comme employée remplaçante est le 19 avril 2021.
- 2021-152
40. Embauche de trois employés stagiaires - Agent de sensibilisation en environnement et étudiant au Service de l'urbanisme
- Il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu *majoritairement* que la Municipalité procède à l'embauche de trois (3) employés stagiaires pour la période estivale 2021, pour le Service de l'urbanisme, selon l'horaire établi. Deux (2) étudiants seront affectés comme agents de sensibilisation en environnement (caractérisation des lacs) et un (1) étudiant sera affecté à l'étude des terrains municipaux. Le taux horaire applicable est fixé à 17 \$.
- Le conseiller M. Gilles Côté vote contre cette proposition.
- 2021-153
41. Autorisation de dépenses (5 000 \$) - Achat de matériaux - Réparation des ponts
- Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser les dépenses, pour un montant maximal de 5 000 \$, relatives à l'achat de matériaux pour la réparation des ponts érigés sur le territoire de la Municipalité.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, à même le fonds spécial pour la réfection du réseau routier.

42. Autorisation de paiement - Décompte progressif numéro 5 - Solmatech - Appel d'offres 2020-006 (résolution 2020-182) - Contrôle qualitatif des matériaux - Réfection ch. du Lac-Brûlé

2021-154

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Solmatech, d'un montant de 1 267,60 \$ (taxes incluses), relativement au contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux - réfection ch. du Lac-Brûlé, dans le cadre de l'appel d'offres 2020-006.

43. Autorisation de paiement - Décompte progressif numéro 1 - Parallèle 54 Expert-Conseil - Appel d'offres 2021-003 - Services professionnels (plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux) - Remplacement d'un ponceau d'envergure

2021-155

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Parallèle 54 Expert Conseil, d'un montant de 4 110,36 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux), pour les travaux de remplacement d'un ponceau d'envergure, dans le cadre de l'appel d'offres 2021-003.

44. Autorisation de paiement - Décompte progressif numéro 4 - Parallèle 54 Expert-Conseil - Appel d'offres 2020-016 - Services professionnels (plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux) - Réfection barrage lac Ginette (X0004298)

2021-156

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Parallèle 54 Expert Conseil, d'un montant de 775,52 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (plans, devis, estimation des coûts), pour la réfection du barrage au lac Ginette (X0004298), dans le cadre de l'appel d'offres 2020-016.

45. Règlement 601-2021

Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 429 800 \$ pour des travaux de réfection de tronçons du chemin des Monts

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la réfection de tronçons du chemin des Monts, tel qu'illustré à l'annexe A du présent règlement;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts des travaux en date du 24 février 2021, préparée par le directeur du Service des travaux publics, produite à l'annexe B du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 1 429 800 \$, somme remboursable sur une période de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 15 mars 2021;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 15 mars 2021.

45. Règlement 601-2021 (suite)

POUR CES MOTIFS,

2021-157

il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par Gilles Côté et résolu unanimement que le conseil adopte le Règlement 601-2021 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 429 800 \$ pour des travaux de réfection de tronçons du chemin des Monts ». Copie du Règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffé.

46. Règlement 602-2021

Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 754 800 \$ pour procéder à des travaux de réfection de tronçons du chemin de l'Église

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la réfection de tronçons du chemin de l'Église, tel qu'illustré à l'annexe A du présent règlement;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts des travaux en date du 24 février 2021, préparée par le directeur du Service des travaux publics, produite à l'annexe B du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 5 754 800 \$, somme remboursable sur une période de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 15 mars 2021;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 15 mars 2021.

POUR CES MOTIFS,

2021-158

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que le conseil adopte le Règlement 602-2021 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 754 800 \$ pour procéder à des travaux de réfection de tronçons du chemin de l'Église ». Copie du Règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe.

47. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 85 700 \$ pour l'achat d'un camion (pick-up) 4 x 4 année 2021 ou plus récent et ses accessoires - Service incendie et sécurité publique

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 85 700 \$ pour l'achat d'un camion (pick-up) 4 x 4 année 2021 ou plus récent et ses accessoires, pour le Service incendie et sécurité publique.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 85 700 \$, sur une période de 10 ans. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

48. Projet de Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 85 700 \$ pour l'achat d'un camion (pick-up) 4 x 4 année 2021 ou plus récent et ses accessoires - Service incendie et sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'achat d'un camion (pick-up) 4 x 4 pour le Service incendie et sécurité publique;

CONSIDÉRANT la nécessité de l'ajout d'accessoires pour rendre le véhicule conforme à un véhicule d'urgence;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts en date du 15 avril 2021 préparée par le directeur du Service incendie et sécurité publique, produite à l'annexe A du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser ces achats, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 85 700 \$, somme remboursable sur une période de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 avril 2021.

POUR CES MOTIFS,

2021-159

il est proposé par M. Sylvain De Beaumont, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 85 700 \$ pour l'achat d'un camion (pick-up) 4 x 4 année 2021 ou plus récent et ses accessoires, pour le Service incendie et sécurité publique. Copie du Projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe.

49. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 60 000 \$ pour l'achat de pinces de désincarcération et de leurs équipements - Service incendie et sécurité publique

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 60 000 \$ pour l'achat de pinces de désincarcération et de leurs équipements pour le Service incendie et sécurité publique.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 60 000 \$, sur une période de cinq (5) ans. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

50. Projet de Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 60 000 \$ pour l'achat de pinces de désincarcération et de leurs équipements - Service incendie et sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'achat de pinces de désincarcération et de leurs équipements pour son Service incendie et sécurité publique;



50. Projet de Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 60 000 \$ pour l'achat de pinces de désincarcération et de leurs équipements - Service incendie et sécurité publique (suite)

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts en date du 15 avril 2021 préparée par le directeur du Service incendie et sécurité publique, produite à l'annexe A du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser cet achat, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 60 000 \$, somme remboursable sur une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 avril 2021.

POUR CES MOTIFS,

2021-160

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 60 000 \$ pour l'achat de pinces de désincarcération et de leurs équipements. Copie du Projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe.

51. Avis de motion - Règlement abrogeant et remplaçant le Règlement 485-2016 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité ainsi que certains autres pouvoirs

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement abrogeant et remplaçant le Règlement 485-2016 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité, ainsi que certains autres pouvoirs, ceci afin d'actualiser le règlement présentement en vigueur.

52. Projet de règlement abrogeant et remplaçant le Règlement 485-2016 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité ainsi que certains autres pouvoirs

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de l'article 961.1 du Code municipal du Québec, le conseil peut adopter un règlement pour déléguer à tout fonctionnaire, ou employé de la municipalité, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'adoption, à la séance ordinaire du 21 mars 2016, du Règlement 485-2016 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité, ainsi que certains autres pouvoirs;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'actualiser ce règlement afin que celui-ci réponde mieux aux nouvelles réalités;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 avril 2021.

52. Projet de règlement abrogeant et remplaçant le Règlement 485-2016 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité ainsi que certains autres pouvoirs (suite)

POUR CES MOTIFS,

2021-161

il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du Projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement 485-2016 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité, ainsi que certains autres pouvoirs. Copie du Projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe.

53. Avis de motion - Règlement amendant le Règlement 486-2016 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement amendant le Règlement 486-2016 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, afin d'être conforme à une modification d'un article de loi du Code municipal et de modifier les numéros de règlements suite à l'adoption d'un nouveau règlement déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité ainsi que certains autres pouvoirs.

54. Projet de règlement amendant le Règlement 486-2016 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le Règlement 486-2016 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires à la séance ordinaire du 21 mars 2016, par la résolution numéro 2016-103;

CONSIDÉRANT QUE l'article 16 fait référence à l'article 176.4 du Code municipal du Québec et que celui-ci a été modifié;

CONSIDÉRANT QU' aux articles 2 et 5, il est fait mention du Règlement 485-2016, lequel sera abrogé et remplacé;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 avril 2021.

POUR CES MOTIFS,

2021-162

il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement amendant le Règlement 486-2016 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire. Copie du Projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe.

55. Avis de motion - Règlement abrogeant et remplaçant le règlement 572-2019 sur les compteurs d'eau

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement abrogeant et remplaçant le Règlement 572-2019 sur les compteurs d'eau, adopté à la séance ordinaire du 9 décembre 2019.

2021-04-19

55. Avis de motion - Règlement abrogeant et remplaçant le règlement 572-2019 sur les compteurs d'eau (suite)

Le présent règlement a pour objectif de régir l'installation et l'entretien des compteurs d'eau, en vue de mesurer la consommation de l'eau potable des immeubles non résidentiels et des multilogements (quatre logements et plus) reliés au réseau d'aqueduc dans le périmètre urbain, soit le secteur village de la municipalité de Chertsey.

La municipalité de Chertsey procédera à la distribution des compteurs d'eau au cours de l'année 2021; il y a donc lieu d'actualiser les dates inscrites dans le règlement en vigueur.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, une tarification sera établie concernant la consommation d'eau potable des immeubles institutionnels, commerciaux et industriels, en fonction de la consommation. La taxe sera établie au budget 2024.

56. Projet de règlement abrogeant et remplaçant le Règlement 572-2019 sur les compteurs d'eau

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) demande aux municipalités de prendre les mesures adéquates pour diminuer la consommation d'eau potable afin de préserver la ressource;

CONSIDÉRANT QUE l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ., chapitre C-47.10) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chertsey a adopté le règlement 528-2018 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau provenant des réseaux d'aqueduc appartenant à la Municipalité, aux termes de la résolution 2018-083;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement 572-2019 sur les compteurs d'eau à la séance ordinaire du 19 décembre 2019, aux termes de la résolution numéro 2019-501;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chertsey souhaite promouvoir une utilisation économique et rationnelle de l'eau potable du réseau d'aqueduc, par l'installation de compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'insère dans une série de mesures prévue par la municipalité de Chertsey, visant une gestion intégrée durable et équitable de la ressource en eau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chertsey procédera à la distribution des compteurs d'eau au cours de l'année 2021 et qu'il y a lieu d'actualiser les dates inscrites dans le règlement en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chertsey désire appliquer le principe de consommateur-payeur de manière plus équitable;

56. Projet de règlement abrogeant et remplaçant le Règlement 572-2019 sur les compteurs d'eau (suite)

CONSIDÉRANT QU' à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, une tarification sera établie concernant la consommation d'eau potable des immeubles institutionnels, commerciaux et industriels en fonction de la consommation. La taxe sera établie au budget 2024;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 avril 2021.

POUR CES MOTIFS,

2021-163

il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du Projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement 572-2019 sur les compteurs d'eau. Copie du Projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe.

57. Adoption des comptes fournisseurs

2021-164

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de mars 2021 au montant de 860 393,37 \$, tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 mars 2021, au montant de 1 273 633,28 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 485-2016, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

---

Linda Paquette  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

58. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2021.

59. Le maire vous informe

Le maire informe les citoyens des dossiers en cours. Il informe aussi que la séance est filmée et qu'un lien sera disponible sous peu, afin que les citoyens puissent la visionner.

60. Période de questions

On compte neuf (9) personnes qui se sont jointes à la visioconférence. De plus, les citoyens ont été invités, par avis public, à poser leurs questions sur la présente séance par courriel. Cet avis public a été affiché à l'endroit désigné par le conseil et publié sur le site Internet de la Municipalité, ainsi que sur la page Facebook et l'écran numérique. Le maire répond aux questions qui ont été reçues par courriel, ainsi qu'aux questions des citoyens présents à la visioconférence.

61. Levée de la séance

2021-165

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que la séance soit levée à 20 h 43.

---

Directrice générale adjointe et Service  
du greffe

---

Maire